

Refonder l'économie politique dans ses deux dimensions éthique et épistémologique

Georges Corm

Introduction : Economie politique ou sciences économiques ?

Les retours aux sources, les recherches d'identité, les questionnements existentiels sont à la mode. Les sciences humaines qui ont connu de profondes transformations au cours des vingt dernières années ne peuvent échapper à ce courant. En particulier, l'économie politique a été soumise à de nombreuses mutations qui lui ont fait perdre son identité première, sa vocation d'origine. On remarquera d'ailleurs, que l'expression "économie politique", vieille de quatre siècles environ, s'efface, cède la place, soit au titre ronflant de "science économique", soit à des noms de spécialisations diverses, telle que l'économie des transports, l'économie de l'éducation, l'économie industrielle. On entre alors dans l'espace multiforme des "sciences économiques" qui peuvent recouvrir un champ infini de spécialités. L'économie s'est aussi accouplée à des champs d'investigation divers, tels que, l'anthropologie, la sociologie, la psychologie et, plus particulièrement, l'étude des comportements et des mécanismes de prise de décisions individuelles ou institutionnelles.

Ce grand mouvement d'explosion et de fragmentation de l'analyse économique a été caractérisé par un envahisseur bien encombrant, déguisé sous le vocable élégant de "techniques quantitatives de l'analyse économique". Il s'agit en réalité de l'investissement de toutes les branches de la science économique par la modélisation mathématique, depuis l'analyse du comportement individuel d'un consommateur, jusqu'à celle de l'évolution des taux de change ou des taux d'intérêt ou des déficits budgétaires, ou des prix auxquels s'échangent les différentes catégories de dettes du tiers-monde, en passant par le comportement de portefeuilles boursiers, ainsi que la mise en modèle économique ou en théorie des jeux de tout ce qui peut venir à l'esprit, le comportement d'une banque centrale, un marché de crédit informel dans un village africain, les dilemmes de prisonniers entre débiteurs et créanciers, la formation de l'innovation industrielle, le sort des agriculteurs, la demande d'assurances-vie, les systèmes de retraite, les rémunérations bancaires, le comportement des pêcheurs, des syndicalistes, des chômeurs, et combien d'autres domaines aussi variés qu'hétéroclites et qu'il serait fastidieux de citer ici.

La production d'articles spécialisés est immense dans le domaine. Un fleuve qui gonfle sans cesse renversant tout sur son passage.

Les équations savantes, les calculs matriciels, les graphiques de plus en plus épais et complexes, apparaissent comme autant de drapeaux de victoire plantés sur un territoire dont on ne sait plus l'identité, la raison d'être, les frontières.

C'est en ce sens qu'il me paraît urgent d'engager une réflexion épistémologique sur l'identité de ce que nous désignons sous le terme "d'économie", terme qui s'est

largement émancipé du qualificatif de "politique" qui l'avait accompagné jusqu'au milieu du siècle et un peu plus.

- Quel sens et quelle portée donner à ce divorce qui apparaît totalement consommé, aussi bien par l'envahissement de l'équation mathématique que par la disparition des controverses intellectuelles entretenues par l'opposition de l'économie capitaliste et des économies socialistes d'inspiration marxistes ?

- Face à cette double évolution, l'économie est-elle condamnée à perdre sa qualité d'origine, celle d'une science morale et politique destinée à assurer le bonheur de l'homme, pour n'être plus qu'une addition hétéroclite de connaissances mathématiques tentant vainement de saisir, d'expliquer et de théoriser les comportements et processus de décision des individus et groupes socio-professionnels ou l'évolution des agrégats économiques et financiers ?

Il me semble qu'il y a là deux questions préalables, utiles à défricher avant de pouvoir poser quelques jalons de réflexion sur le problème de l'opportunité d'une refondation de l'économie.

Comme nous le verrons une telle refondation n'est pas concevable, • sans socle juridique, c'est-à-dire sans que soit clairement explicitée la nécessaire relation de la pensée économique à une philosophie du droit et aux techniques juridiques qui doivent en découler dans la vie pratique ;

- elle ne sera pas non plus possible sans un ancrage dans une meilleure connaissance des systèmes et processus de production et de circulation du progrès technique.

I. Une petite histoire de la fragmentation de la pensée économique

Déjà en 1942, dans la première édition de Petite histoire des grandes doctrines économiques, ouvrage dont le titre m'inspire l'intitulé de cette partie, Daniel Viley critiquait le "développement moderne de la science économique positive". Il constatait avec désenchantement la fin du rationalisme dans l'économie, l'émiettement des connaissances, l'imitation aveugle des sciences expérimentales par le désir de découverte de lois et de relations générales et nécessaires entre les phénomènes, la fin de toute conception générale de l'homme et du monde. "Il s'avère souvent fécond, mais il reste toujours artificiel d'isoler les domaines, écrivait-il. La spécialisation n'est qu'un procédé de recherche et de classification des connaissances. Il importe aux hommes de refaire sans cesse leur synthèse intellectuelle, constamment enrichie de nouveaux apports et modifiée pour les intégrer".

Les mathématiques et l'électronique et leurs effets sur la pensée économique

S'interroger sur les causes de l'émiettement du savoir économique. du triomphe des mathématiques et des modèles abstraits, implique de remonter aux sources, à des germes que l'on trouve déjà dans la philosophie des lumières. C'est ainsi que les Physiocrates, avec le tableau économique de Quesnay, ouvriront la voie à l'économie quantitative, pendant que Cournot dès la première moitié du XIX^e siècle, sur la lancée de Bernoulli et de Laplace, développait les bases de "la théorie des chances et des probabilités", et les mettait en application dans le domaine économique. Mais notre doute épistémologique sur cette orientation des sciences

humaines, considérablement amplifié au cours des dernières décades de ce siècle, n'a rien de neuf ou de bien original. Dès 1848, un historien du développement des sciences ^{écrivait} "*L'application du calcul des probabilités aux sciences morales, et notamment à la critique historique, à la jurisprudence, à la législation, à l'économie sociale, à la métaphysique, est une des plus grandes erreurs où soit tombé l'esprit humain*". Illusion scientiste ou système de représentation scientifique du comportement humain : le débat véritable sur la méthode dans les sciences humaines ne se situe vraisemblablement pas à ce niveau.

Certes, les mathématiques, la théorie des jeux, des ensembles, le calcul matriciel, peuvent aider à formaliser de façon abstraite et limitée, des hypothèses sur le comportement humain. Rendent-ils **jamais** compte de la complexité toujours mouvante de la réalité dans laquelle se débattent les hommes, des représentations qu'ils se font de (la réalité et de l'adaptation active ou passive qu'ils développent face à elle dans leur individualité ou en tant que membres d'entités collectives diverses?

Ce qui me paraît hautement illusoire dans l'économie quantitative, telle qu'elle se pratique aujourd'hui, c'est qu'elle tend à se substituer à une perte de sens généralisée, encouragée par l'explosion d'une révolution permanente des techniques ouverte par les progrès fulgurants de l'électronique et des télécommunications, la substitution de la civilisation de l'écrit par celle de l'écran. Ce n'est plus la main qui tient la plume ou l'outil que le cerveau dirige, c'est le doigt qui appuie sur un bouton qui déclenche l'ouverture d'un écran qui n'est plus notre cerveau ou d'une banque de données qui nous crachera, prêt à porter ou à penser, données chiffrées et références bibliographiques exhaustives.

Cette révolution scientifique globale que nous vivons aujourd'hui peut faire penser que nous sommes, comme à l'ère de la Renaissance qui s'est épanouie un peu plus tard dans la philosophie des lumières, dans une époque où tout est à repenser. Les bases mêmes de nos connaissances anciennes et de règles de notre entendement sont en effet, aujourd'hui, profondément ébranlées. Ce fut l'immense mérite des Encyclopédistes, à leur époque, de faire le point des connaissances, de les mettre à la portée de l'honnête homme désireux de participer à la construction d'un monde plus juste et donc plus heureux. Ils étaient à la fois historiens, géographes, philosophes, mathématiciens, botanistes, musiciens ; c'est en mobilisant tous ces faisceaux de connaissances à la fois qu'ils ont tenté d'imprimer dans chaque domaine, un sens aux comportements humains, hors des sentiers battus de la métaphysique religieuse, et de tracer la voie à de nouveaux progrès de l'esprit, dans les techniques, comme dans la philosophie et la morale séculière.

L'économie et les mathématiques ne pouvaient manquer d'être à ce rendez-vous de la philosophie des lumières, puis de contracter une union devenue de plus en plus étroite au fur et à mesure que la réflexion morale et philosophique, à la base de la réflexion économique, s'est épuisée, sous nos yeux, devant l'accélération du rythme (les progrès techniques et scientifiques, mais aussi face au triomphe incontestable de l'économie de marché sur les systèmes socialistes d'organisation de l'économie.

Dans mon ouvrage sur Le nouveau désordre économique mondial, j'ai rendu compte de la montée en puissance des ingénieurs dans les nouvelles morphologies du pouvoir social que le progrès technique a entraînée, depuis le XIX^e siècle. Incontestablement, ce sont eux qui ont modelé les processus de décisions économiques, les économistes se réfugiant dans les modèles abstraits inspirés de la psychologie utilitariste et construits sur des équations mathématiques ou le calcul des probabilités.

Nous voyons d'ailleurs aujourd'hui avec quelle facilité les ingénieurs deviennent économistes et assimilent le jargon spécialisé, les économistes, eux, en revanche, ne suivent plus l'évolution dans les divers domaines de l'ingénierie et des techniques. Ce creux de connaissance, dont ne souffraient pas nos ancêtres économistes de la philosophie des lumières, est compensé par la formulation mathématique abstraite, dont l'adéquation à la complexité du réel, à supposer qu'elle ait jamais existé, paraît donner aux diverses branches spécialisées de l'économie un statut de science exacte.

L'impact du monétarisme et la perte de sens en économie

Pourtant, depuis Keynes dans les années mille neuf cent trente, pouvons nous citer un économiste qui ait vraiment contribué profondément et durablement aux règles de gestion socio-économiques de la société ? Certes, nous pouvons penser à l'anti-Keynes que représente Milton Friedman et son école monétariste, tant est profonde aujourd'hui l'influence de cette école sur la pensée économique et les politiques économiques mises en oeuvre dans presque tous les pays. On est en droit, cependant, de se demander ce qu'il restera de cette école de pensée, une fois que seront passés les effets de la contre révolution idéologique anglo-saxonne, radicalement conservatrice ouverte par Ronald Reagan et Margaret Thatcher ?

Entre les trente glorieuses que nous devons, en partie, à l'apport percutant de John Maynard Keynes dans l'analyse économique, la lit sacralisation superstitieuse des variations hebdomadaires de M2 ou M3, dégénérescence de la bonne vieille théorie quantitative de la monnaie, l'histoire sera peut être très sévère.

N'est-il pas paradoxal, d'ailleurs, que le monétarisme qui veut assurer la stabilité des relations socio-économiques par une lutte sans merci contre l'inflation, entraîne, dans sa mise en pratique, une inflation débridée de moyens de paiements internationaux, une instabilité systématique des cours de change, une bulle financière qui tait Vivre les marchés financiers mondiaux dans l'angoisse et la peur, une reconstitution d'inégalités sociales que l'on pensait à jamais bannir de l'histoire de l'humanité. Nous devons cependant à John Galbrath, dernier représentant des économistes moralistes de la philosophie des lumières, dans A short History of Financial Euphoria, paru en 1990, une vigoureuse dénonciation de la bulle financière actuelle, dans une remarquable perspective d'histoire économique. Cette dénonciation est pourtant restée sans le moindre effet sur les décideurs économiques et financiers ou sur la vaste littérature économique concernant la globalisation des marchés.

Certes, que l'inflation soit une fièvre qu'il faut combattre est une proposition raisonnable, surtout lorsque cette fièvre monte trop vite et trop haut. Mais les remèdes monétaristes contre l'inflation, "grand Satan" aux yeux (le la nouvelle théologie économique, sont-ils vraiment appropriés? Une variation hebdomadaire ou mensuelle de masse monétaire, (le mise en chantier de logement, d'augmentation des dépenses de consommation, permet-elle sérieusement de juger d'un état (le surchauffe ou de déclin (le l'activité économique? Les politiques économiques monétaristes n'engendrent-elles pas elles-mêmes, par ailleurs, des germes inflationnistes permanents, puisque des taux d'intérêt réels élevés produisent des revenus importants qui ne sont pas liés à un accroissement (le production et de productivité. Ces revenus se retrouvent, au moins en partie, dans les composantes de la masse monétaire nationale qu'ils gonflent ainsi artificiellement, mais on les retrouve, aussi, largement transnationalisés par la gestion des fonds de placement boursiers. Depuis le début des années quatre vingts, cette gestion des portefeuilles

boursiers nous fait vivre dans les affres de la bulle financière, le fétichisme de la statistique hebdomadaire ou mensuelle, immédiatement intégrée à des graphiques (le tendance produits sur ordinateurs et déclenchant automatiquement des programmes d'achat ou de vente boursiers aggravant des marchés. Ces derniers ne sont plus liés à des données fondamentales de l'économie réelle, mais à un monde d'anticipations psychologiques basées sur des chiffres dont la signification et l'interprétation sont périmées, vingt quatre ou quarante huit heures après leur divulgation.

Aussi me paraît-il que l'un des problèmes majeurs de l'économie aujourd'hui est dans cette perte de sens, ce détachement du réel, que l'on peut attribuer à l'effondrement de la culture et de la mémoire (levant l'image instantanée et éphémère, les capacités de stockage électronique des connaissances, sans que l'on ait désormais le temps de réfléchir sur les connaissances ainsi accumulées. D'où, en même temps, un regain compensatoire de métaphysique religieuse et identitaire dans le monde, ainsi que des slogans économiques creux, absurdement centrés sur la lutte contre l'inflation par le seul outil des taux d'intérêt, la diminution du rôle socio-économique des Etats, et la croyance métaphysique dans le modèle théorique d'économie de marché et du libre échange.

L'économie du développement en question

J'avais déjà été frappé, il y a quelques années, de la création (le **l'économie du développement**, comme branche séparée de l'économie. "Economie du développement" me paraissait, en effet, une tautologie absurde, puisque l'économie elle-même se veut connaissance des mécanismes amenant à l'accroissement des ressources disponibles pour augmenter le bien-être (de la société. Le présupposé était alors, qu'il y avait des règles propres à des sociétés déjà industrialisées et d'autres faites pour mettre en mouvement les sociétés rurales traditionnelles et stationnaires. Mais plutôt qu'une réflexion de nature historique sur les mécanismes de l'innovation technique, de l'appropriation des techniques par les groupes humains dits traditionnels et de leur circulation entre les sociétés, on assista à l'envahissement de cette nouvelle branche de l'économie par l'anthropologie. Ceci aurait pu être fécond, si l'on avait alors croisé les connaissances de la logique des structures économiques des sociétés traditionnelles avec celles concernant les mécanismes de la révolution industrielle, qui a elle aussi mis très longtemps en Europe même à pénétrer les terroirs ruraux. Or les mécanismes de la Révolution industrielle étaient depuis longtemps sortis du champ de la science économique pour n'être plus qu'une spécialité d'historiens.

Une formidable richesse de questionnement échappait ainsi aux économistes en général, dont l'élaboration théorique des grands modèles classiques avait, en tous cas, mis de côté, le progrès technique relégué au rang de *facteur résiduel*" dans les mécanismes de la croissance, ou au mieux à une variable subordonnée et dépendante de modèle institutionnel théorique, capitaliste ou socialiste.

L'économie du développement devait donc se bâtir sur la vulgarisation rostowienne d'étapes d'un parcours à franchir et les recettes de Hirschman ou de Nurske sur les doses d'investissement à assurer, leur concentration ou leur saupoudrage, à partir d'une relation supposée automatique entre investissement et revenu, excluant toute réflexion sur la productivité, l'appropriation et l'organisation des techniques et des connaissances, comme sources majeures des taux de croissance.

Rostow et Hirschman ont reconnu dans des travaux postérieurs la naïveté de leurs approches anciennes qui ont été à la source de nombreuses erreurs de politique

économique dans le tiers-monde, voire de désastres. Hirschman a même publié en France en 1984 quatre essais sous le titre éloquent: "L'économie comme science morale et politique". Quant à la contestation romantique des approches du développement par Frantz Fanon ou les excès sur le terrain des expérimentations chinoises inspirées par Mao-Tsé-Toung, elles n'ont pas, de leur côté, facilité un débat sérieux sur les modes les plus rapides et les plus productifs d'appropriation des techniques. Il y eut ensuite les travaux (le Schumacher et d'autres économistes inquiets de l'impossible transplantation directe et brutale des techniques industrielles de production de masse et des pertes de productivité entraînées par des modalités inadéquates de cette transplantation. Mais "*small is beautiful*". fut combattu aussi bien par les économistes marxistes que par les libéraux, les vieux écoles (le pensé(- nu voyant dans la technologie qu'un produit dérivé de systèmes institutionnels relatifs à la propriété et la distribution. Il y eut aussi François Partant, aujourd'hui disparu et que je me dois d'évoquer, avec deux ouvrages fortement contestataires, bien connus en ce lieu où je parle La guérilla économique (1976) et La fin du développement (1982).

De plus, n'oublions pas que le débat institutionnel entre capitalisme et socialisme, depuis le début du siècle avait tourné à la confrontation idéologique et militaire. Il devait naturellement occuper tout l'espace de la réflexion philosophique et morale. Les économistes, dans ce débat, furent souvent des soldats, des hommes de troupe obéissants, soit à des régimes en place, soit à des "gourous" de la réflexion philosophique sophistiquée, tel que Hayek pour les néo-libéraux, Althusser pour les marxistes. Pouvait-il en être autrement, alors que l'économie s'était depuis longtemps coupée de ses racines intellectuelles profondes pour éclater en disciplines spécialisées différentes, reléguant, de la sorte, son épistémologie de base, soit dans les sciences historiques, soit dans la philosophie engagée au service de l'idéologie et des affrontements de géopolitique se déroulant désormais à l'échelle mondiale. L'économie ne pouvait définitivement plus être politique; elle devenait un habillage idéologique, cousu en langage mathématique, d'une réflexion de nature théologique se faisant en dehors d'elle. Plus grave encore, la bataille économique, elle, se déroulait dans la course des deux systèmes concurrents à produire du progrès technique. Celui-ci fut relégué hors du champ d'investigation de la science économique, appréhendé comme "facteur résiduel" ou considéré comme un sous-produit des deux systèmes institutionnels en guerre; il resta(donc plus que jamais affaire d'ingénieurs et de savants, mais non d'économistes.

Le renouveau de préoccupations éthiques en dehors du champ principal de la réflexion économique

Aujourd'hui, l'un des systèmes a triomphé; le progrès technique a acquis une vitesse importante et autonome de croisière, indépendant des conditions socio-économiques; le champ politique est lui-même, directement investi par la civilisation de l'image et le poids financier et technique des grands groupes industriels. Quelle place pour l'économie, dans un tel environnement, sinon de former des gestionnaires de la nouvelle économie de marché pour qui la morale politique est hors du champ de vision et de réflexion? N'est-il pas étrange d'ailleurs de voir un peu partout fleurir, à partir d'initiatives de la société civile, des groupes préoccupés d'éthique, en particulier d'éthique des affaires. L'éthique fut au centre de la naissance des principes d'économie politique. Aujourd'hui cette préoccupation renaît chez les agents économiques eux-mêmes, chefs d'entreprises ou consommateurs, plus rarement l'Etat ou les économistes de métier; John Rawls avec La Théorie de la Justice (1971) restant un exemple isolé, aux côtés de

Galbraith, dans les courants de la pensée économique anglosaxonne dominante, pensée qui imprègne aujourd'hui profondément la pensée de l'Europe continentale dans les domaines économiques et sociaux.

C'est pourquoi la préoccupation éthique n'est pas au centre de la réflexion économique elle-même, toujours fortement axée sur la formalisation mathématique des comportements supposés de la psychologie des agents économiques, face à des variables de plus en plus nombreuses que le développement de la statistique permet de saisir grâce à la sophistication des moyens de stockage et de traitement des données. L'inflation de données statistiques, qui permet une virtuosité économétrique toujours plus poussée, n'est cependant pas nécessairement le gage d'une meilleure appréhension de la réalité économique. Le choix des données, leur agencement ou leur mode de présentation, la méconnaissance statistique des secteurs informels ou des patrimoines et revenus cachés, peuvent entraîner l'analyste économique, en toute bonne foi, dans des modèles et des conclusions, sans lien véritable avec la réalité objective analysée.

Un Colloque tenu à Paris, il y a trois ans, a tenté de faire le bilan de l'envahissement par le formalisme mathématique des sciences économiques, sous le thème L'économie devient-elle une science dure ? (Economica, 1995) Edmond Malinvaud résumant la pensée des économètres présents à ce colloque, reconnaît un *"abus évident, mais dont il est difficile de se défaire"*, mais se félicite de ce que la performance mathématique soit devenue le critère dominant de l'excellence en économie, ce qu'elle n'était pas encore dans sa jeunesse. A l'opposé, Hubert Brochier, a appelé les économistes à assumer explicitement leurs hypothèses normatives, objet même des sciences sociales et a rappelé que *"la théorie économique et la philosophie politique sont intimement liées"*.

II. Peut-on encore ressourcer l'économie ?

Je voudrais, ici, franchir un pas de plus et rappeler dans les réflexions qui vont suivre qu'un ressourcement de la science économique est inséparable à la fois d'une connaissance du droit et de celle des grands processus et systèmes techniques qui structurent la vie sociale.

Un retour aux sources des sciences économiques modernes est-il susceptible de mettre un terme à la fragmentation en spécialités hétéroclites, à la perte de sens et d'utilité que nous venons de décrire ? La réponse que je ferais ici est nuancée, car je dirais :

- que si un tel retour aux sources est une condition nécessaire, sur le plan épistémologique, pour que l'économie retrouve le questionnement politique et moral qui a fait sa fécondité,
- il n'est pas condition suffisante, à lui seul, pour que l'économie, acceptant de redevenir à nouveau politique, puisse stimuler une créativité nouvelle permettant de développer de façon légitime des formes plus adéquates de production et de circulation des richesses pour le bonheur de l'humanité.

C'est cette double et ambitieuse proposition dont je voudrais ici modestement poser les fondements pour susciter la discussion, la recherche, le questionnement critique de l'ordre institutionnel économique et idéologique unique qui règne dans le monde. La fulgurance des progrès technologiques que nous vivons, les succès du développement économique dans de larges zones du continent asiatique, l'opulence des

groupes sociaux au Nord comme au Sud qui vivent au coeur de la machine financière et organisationnelle mondiale, ne peuvent, en effet, nous faire oublier l'extension des différentes exclusions, mal de vivre, sous-nutrition, guerres et nettoyages ethniques eux-mêmes largement dus à des facteurs socio-économiques:

1. Au coeur de l'économie politique le développement des conceptions juridiques de la liberté et du bien-être social.

Le retour aux sources qui est ici évoqué est celui de l'intimité des liens qui a uni autrefois le droit et l'économie et qu'il me paraît urgent de rétablir pour des raisons que j'expliquerais ci-dessous. Si nous ne vivions pas une époque où la mémoire culturelle est annihilée au profit d'idéologies identitaires simplistes ou de slogans économiques, tout économiste s'appuierait dans son questionnement sur les écrits des théoriciens du droit naturel au XVI^e et XVII^e siècles. La lutte contre l'absolutisme royal, les privilèges féodaux ou les droits d'aînesse, la sécurité des biens et des personnes, le libre arbitre et la responsabilité individuelle : tels ont été les thèmes introduits par ces théoriciens et qui ont créé le terreau sur lequel s'est développée l'économie politique au XVIII^e siècle.

C'est en particulier chez John Locke que nous trouvons une ample théorie de la propriété privée, de la nécessaire protection juridique dont elle doit être entourée, mais aussi de la fonction de bien-être social qu'elle doit apporter et qui met des barrières à l'exploitation injuste qui pourrait être faite du droit de propriété par certains membres de la société. En posant ainsi les premiers fondements de la liberté individuelle, de la libre circulation des biens, et de l'égalité d'accès (les citoyens aux biens et plus tard, aux professions, la philosophie (les lumières liait avec raison principes de droit et principes d'économie.

Si le problème des limites de la liberté individuelle dont celle de posséder, et des bénéfices du libre échange domestique ou international, a entraîné les querelles philosophiques et politiques que nous avons connues jusqu'à la fin de la Guerre froide et l'effondrement du bloc soviétique, nous voici en fait revenu aujourd'hui au point de départ. Certes, pour certains, tel Fukuyama, nous assistons à la fin de l'histoire, les succès de la démocratie libérale ne pouvant qu'être généralisés à la planète.

Je pense au contraire, que dans le monde où nous vivons, nous devrions avoir la modestie de revenir au point de départ du libéralisme, aux conceptions de base de la propriété privée et du statut du travail, du rôle respectif de l'Etat et de la société civile dans le domaine économique. La victoire du libéralisme sur les systèmes totalitaires est certes un soulagement considérable, mais il nous faut maintenant réfléchir sur tout ce qui a pu, dans les institutions du capitalisme libéral, entraîner le développement philosophique et idéologique du socialisme et du fascisme, et donc sur ce qui pourrait demain faire naître de nouveaux monstres institutionnels et philosophiques se donnant la vocation de corriger les imperfections du libéralisme.

Pour éviter ici de m'expliquer plus longuement, il me paraît pertinent de vous citer ce remarquable passage de John Locke sur la fonction essentielle de la propriété : "La conservation de sa propriété est la fin du gouvernement et celle que les hommes poursuivent lorsqu'ils entrent en société. Il faut donc nécessairement admettre que les gens sont propriétaires de quelque chose, sinon cela supposerait qu'ils perdent quand ils s'associent, ce qu'ils voulaient obtenir en s'associant, absurdité si grossière que personne n'oserait la soutenir". Parlant de la capacité intelligente de travail des

êtres humains, Locke dit ailleurs : "On ne saurait dénier aux hommes une telle capacité, sauf à les ravalier au rang de brutes, et à en faire des êtres stupides et inférieurs aux créatures normalement douées de raison". N'y a-t-il pas dans ces propos une profonde éthique de lutte contre l'exclusion, la direction morale que ne peut manquer d'avoir tout propos sérieux d'économie politique ?

Je pense pour ma part que s'il est une signification profonde à l'Etat de droit, c'est d'être un **Etat de droit économique** qui garantisse l'accès au travail et la dignité économique et sociale de la personne humaine, la propriété privée dans les limites du bien-être général, des relations contractuelles d'échange entre contractants sur pied d'égalité.

Mais les économistes aujourd'hui, sont bien loin des préoccupations juridiques. Leur divorce avec la science du droit pour évoluer vers l'imitation des "sciences dures" a été consacré, il y a environ trente ans dans les facultés françaises, bien qu'aux Etats-Unis, amitié par Ronald Coase, un courant de pensée économique se soit maintenu s'intéressant au rôle des procédures légales pour corriger des externalités négatives du développement telles que la pollution. Ce courant s'exprime dans le Journal of Law and Economics que Coase a dirigé entre 1964 et 1982. C'est lui qui écrivait d'ailleurs avec humour en 1988 : "*Lorsque j'étais jeune, on disait que ce qui était trop stupide pour être dit pouvait être chanté. Dans l'économie moderne, on peut le formuler mathématiquement*".

Mais en France, déjà en 1939, Gaetan Pirou dans son Traité d'Economie Politique opposait le juriste à l'économiste, considérant ce dernier plus scientifique.

Ce qui faisait répondre avec finesse au Doyen Ripert, éminent spécialiste de droit commercial, dans l'introduction de son admirable ouvrage sur les Aspects juridiques du capitalisme moderne (1951), sur lequel nous reviendrons : "L'économie politique veut être reconnue comme une science; ainsi le monde fonctionnera suivant des lois scientifiques. Le droit se contente volontiers de n'être que l'art de conduire les hommes. C'est tout de même plus important", et le grand juriste ajoute:

"Ce ne sont pas les mathématiques ou la technologie qui remplaceront utilement l'étude de droit de la propriété ou des obligations ... On ne saurait étudier la production et la répartition des richesses et s'arrêter à la frontière des terres interdites : la loi et le contrat ... Dans tout mépris du droit il y a la révolte d'une pensée acharnée ... Ce qui gêne dans le droit, disait-il encore avec la même veine, c'est justement cette sèche précision qui fait obstacle à l'imagination. Tout économiste est un savant; mais c'est en même temps un idéaliste qui s'ignore ou un prophète qui s'affirme. Il lui déplait qu'on lui demande de préciser les contours de son rêve".

2. Dans le tiers monde comme dans les économies en transition, la méconnaissance de la primauté des principes de droit dans l'ordre économique entraîne la mise en place de l'économie de "mafia".

C'est en raison de mon expérience de terrain que je suis amené à poser cette seconde proposition sur les rapports du droit et de l'économie. En effet, que de lois, décrets, règlements, circulaires, ai-je vus prendre au cours de ma carrière d'économiste, dans le mépris ou l'ignorance la plus totale des principes de base du libéralisme, tels que posés par nos ancêtres philosophes, en même temps qu'économistes ou moralistes du

siècle des lumières et avant eux les théoriciens du droit nature]. Au nom des exigences du développement pour rattraper un retard économique, pour assurer les rêves immédiats et impatients de puissance industrielle, pour déguiser des privilèges sous (ouvert de nécessité économique, pour maîtriser de façon illusoire des flux financiers pervers déclenchés par des politiques inadéquates. les lois et règlements les plus absurdes ont été écrits, dénués de toute formulation claire, intelligible, conforme à un intérêt social explicite. Quelle désinvolture n'ai-je pas vue, en beaucoup de pays, vis-à-vis de la loi, bonne ou mauvaise, en particulier les lois fiscales, faites pour être contournées par des groupes de privilégiés, à travers un détournement de sens des concepts juridiques les plus simples et les plus évidents. La loi et le règlement ne constituent plus alors le cadre de régulation entre intérêts économiques contradictoires qu'il faut harmoniser pour le bien-être social général ; ils ne sont plus qu'instruments aux mains des intérêts les plus puissants au lieu d'être garants des biens des personnes, de leur sécurité et du développement de leur bien-être.

C'est sur cette base qu'il me paraît souhaitable d'invoquer la mise en application d'un Etat de droit économique, où la loi retrouverait son sens le plus fort, non seulement dans le domaine des libertés publiques de type politique, mais dans celui de la régulation économique, ce qui a bien été, à mon sens, l'intention première des pères fondateurs de la modernité, juristes de l'école du droit naturel ou philosophes des lumières. Certes, la furie libre échangiste qui a saisi le monde des plus développés, au cours des dernières années, puise bien certaines de ses sources auprès d'écrits prestigieux de l'économie politique naissante. C'est ainsi que l'invocation du "doux commerce" de Montesquieu et des physiocrates s'est autrefois transformée en fureur coloniale civilisatrice. Il y a là un courant qui s'abreuve incontestablement aux écrits des pères fondateurs, et. qui perdure dans le triomphe actuel du libre-échangeisme absolu dont les partisans voient toujours des effets civilisateurs, un accroissement de bien-être général, auxquels aucune nation ne doit se dérober, sous peine d'être légitimement punie par les autres. Les Etats-Unis au XIXe siècle furent durant de longs mois le siège militaire maritime des îles nippones pour obtenir des autorités japonaises l'ouverture de l'économie de ce pays à leurs produits.

Mais, nous le savons, les écrits sont complexes et parfois ambigus ; l'interprétation de la pensée d'un même auteur donne lieu aux exégèses les plus contradictoires.. Les écrits classiques des pères fondateurs ont aussi servi d'inspiration ou de paternité intellectuelle aux doctrines protectionnistes et aux écoles socialistes.

C'est pourquoi il est urgent d'avoir la modestie de penser, qu'en dépit du progrès technique et scientifique, les questions osées par les juristes du droit naturel qui ont ouvert la voie à l'économie moderne. sont loin d'être épuisées. En particulier, la réalisation d'une justice qui ne soit pas basée sur un formalisme égalitariste de façade, mais bien comme le dit Michel Velley, dans son traité (le Philosophie du droit, (1986) sur « la rectitude (les rapports entre individus, l'harmonie d'un groupe, ...au cœur de l'efficacité il long terme de tout système économique ». Nous pourrions ajouter ici la rectitude des rapports entre nations dans un monde caractérisé de plus en plus par la globalité économique et financière. C'est bien le problème des économies en transition ainsi que des économies broyées par l'accumulation de retard technologique, c'est aussi, le mécanisme qui produit de plus en plus d'exclusion, même dans les pays riches.

Dans mon travail de terrain dans les pays de l'Est ou ceux du tiers monde, je suis frappé de constater combien les responsables locaux, mais aussi tous les organismes d'aides et d'assistance technique qui les conseillent, sont étrangers aux

considérations juridiques ainsi qu'à la nécessité d'assurer la transition ou le développement à partir d'une bonne compréhension du fonctionnement des lois en régime de démocratie libérale. Des règles aussi élémentaires que la nécessaire hiérarchisation entre la loi parlementaire et le règlement, pris en forme de décret ou d'arrêté par des autorités administratives, les règles relatives à la sûreté des biens tels que les hypothèques et leur publicité, les devoirs du banquier vis à vis de l'épargne publique, l'interdiction de la collecte occulte de dépôts pour être reprêtés à des taux usuraires, la nécessaire fonction redistributive de richesse de l'impôt, en particulier l'impôt sur le revenu ou les plus values foncières et mobilières, la transparence des comptabilités, celle des finances publiques ou des opérateurs privés qui doivent se plier à des contrôles, par les élus du peuple dans le premier cas, des administrations fiscales dans le second, le respect des obligations contractuelles : tous ces principes élémentaires d'une économie de marché, fort-donnant avec des contrepoids et des contrôles destinés à empêcher les abus économiques, ne sont pas pris en compte, comme préalable prioritaire, dans les grands programmes de transition ou d'ajustement SI structurel. L'immense effort de formation de juristes qui soient aussi éclairés sur les problèmes d'économie n'est entrepris nulle part avec sérieux. C'était aussi le cas de tous les plans quinquennaux de développement dont se dotaient autrefois les pays en développement.

Le résultat de cet état de choses est bien connu. C'est la montée d'entrepreneurs "sauvages", anciens "apparatchiks" dans les pays communistes, membre de la hiérarchie militaire ou leur famille, dirigeants de partis uniques, voire même chefs politico-religieux dans certains pays en développement. Ils font tous des "affaires" en ignorant toute la loi ou tout règlement, en s'appropriant des situations de rentes, des marchés juteux, par la menace, le trafic d'influence, l'alliance avec des **sociétés** multinationales. Ils ne payent jamais d'impôt et personne n'ose leur demander des comptes, ne serait-ce que sur ce plan. Car l'impôt direct a aujourd'hui partout mauvaise presse, il découragerait les entrepreneurs, peu importe qu'ils soient mafieux.

De plus, le monde d'aujourd'hui est fasciné par ces réussites fulgurantes qui, l'espace d'un printemps, transforment un homme ordinaire en milliardaire, PDG de nombreuses sociétés. Il n'y a pas de réprobation morale pour les détenteurs de ces fortunes instantanées qui ne se sont illustrées ni par une invention industrielle ni par un labeur créatif quelconque. Ils peuvent faire chuter le taux de change de telle ou telle grande devise internationale, comme ce fut le cas pour la livre sterling: s'approprier le droit de reconstruire le centre historique d'une capitale, en y faisant table rase du passé architectural et des tissus sociaux centenaires, comme c'est le cas de la ville de Beyrouth, confondre leurs finances personnelles avec celles de l'Etat : ils sont des étoiles du monde politico-médiatique international, hors d'atteinte de la critique, de la réprobation et surtout du simple bon sens économique.

Mon observation un peu partout des comportements des secteurs privés m'amène, d'ailleurs, souvent à penser que s'il est bon que les Etats et les secteurs publics, passent par des cures d'ajustements structurels, combien il serait salutaire que les secteurs privés eux aussi fassent l'objet d'ajustements et de mesures correctives. Les relations malsaines qui peuvent exister entre secteurs privés et entre Etats financièrement affaiblis, comme le sont les principaux Etats du tiers-monde ou les Etats en transition, voire même l'asservissement de certains Etats à des nouveaux milliardaires dont l'origine de fortune est inconnue, pourraient être facilement corrigés, si tout économiste était en même temps un juriste soucieux de la primauté

de la loi et de l'éthique positive qu'elle doit consacrer dans le jeu des intérêts particuliers et le fonctionnement transparent des marchés.

Aurions-nous seulement pu voir émerger les nouvelles couches "d'entrepreneurs" aux fortunes constituées si rapidement dans le tiers-monde ou dans les économies en transition, si les systèmes fiscaux étaient vraiment opérationnels ? La fiscalité est d'ailleurs un domaine particulièrement délaissé des économistes, en dépit de son rôle central dans tous les aspects du développement et de la régulation à la fois économique et sociale. Elle peut aussi avoir un impact positif et incitatif sur la circulation des techniques et la rapidité de son assimilation ou au contraire être agencée ou pratiquée de telle sorte qu'elle décourage le processus difficile et relativement lent de l'acquisition et de la maîtrise des technologies au profit de gains spéculatifs ' commerciaux ou fonciers rapides, échappant à toute taxation.

Le rapport historique existant entre la mise en place de règles fiscales claires abolissant les prélèvements arbitraires ou abusifs du souverain et le développement des règles démocratiques de gestion de l'Etat, ne me paraît pas plus intégré dans les recettes actuelles préconisées pour les économies en transition qu'il ne l'a été autrefois dans les recettes du développement. Dans un cas, comme dans l'autre, l'introduction de la TVA, sans prise en compte de sa difficulté de gestion dans les milieux où les règles comptables de base sont encore mal assimilées, est le credo de tous les économistes. Un observateur, conscient de l'importance de la règle de droit pour une économie de marché, résume bien la situation actuelle de certains pays en transition, en parlant de "transition sauvage" et de transition "désinstituée" et en concluant son analyse de la façon suivante : *"En ce sens, la transition est-européenne ne soulève pas un problème d'auto-institution du marché, qui relèverait du mythe de l'Immaculée Conception, mais le problème d'institution du droit et de l'Etat éventuellement démocratique"* (J.Sgard, *Entre droit et marché: les révolutions legalistes à l'Est*, Esprit mai 1995). On pourrait en dire de même des économies dites en développement, aujourd'hui, comme il y a trente ans.

Certes, les pères fondateurs de l'économie politique n'avaient pu pressentir tout ce que les progrès techniques et la globalisation récente des marchés financiers allaient entraîner de bouleversements dans les relations de stabilité et de sécurité qu'ils entendaient établir entre les hommes, à la lumière des préceptes du droit naturel ; mais, le Doyen Ripert, dans l'ouvrage aussi peu connu que remarquable que je viens de citer lançait il y a moins d'un demi-siècle, un avertissement solennel sur le danger que faisait peser sur le système capitaliste, la concentration de pouvoir aux mains des sociétés anonymes et l'inégalité entre l'homme, pris comme individu isolé, et ces nouveaux êtres dotés de la personnalité juridique, aux prérogatives exorbitantes et au potentiel d'action économique illimité face à l'individu solitaire. *"Telle est la vie singulière de ces personnes morales qui font le commerce à côté des personnes physiques , et avec elles. Nous sommes loin de l'égalité, qui est censée exister entre les sujets de droit. Ce sont vraiment des monstres. J'emploie ce mot sans aucun sens péjoratif, mais pour faire bien saisir l'énormité de leur masse et la hardiesse de leur action."*

Il faudrait encore, pour marquer l'écrasante supériorité de ces personnes morales, montrer la disproportion de puissance économique qui existe entre elles et les personnes physiques ; j'en ai donné une idée générale en décrivant la conquête des entreprises par les sociétés par actions. Il n'y a de milliardaires en France que parmi les sociétés. Leurs bilans accusent l'importance de leur fortune et presque toujours cette fortune est encore plus grande qu'elles ne l'avouent".

Notre juriste, avec prescience de la multiplication débridée de titres et d'instruments financiers que connaît aujourd'hui le monde, ajoutait dans ce même ouvrage : *"Cette forme nouvelle de richesse présente le danger évident de la création facile, donc arbitraire, des biens.*

La terre, les maisons, l'or, les marchandises sont en quantité limitée. Celui qui en détient une pari acquiert par celle possession un avantage que les autres ne peuvent avoir s'il ne consent à le leur céder.

L'exclusivisme est un attribut du droit de propriété. IL en assure la valeur. Tant que la chose sera utilisable, et la terre l'est toujours, le propriétaire du bien a la certitude que son droit aura une certaine valeur.

Le titre ne représente qu'une créance. La créance des titres ne peut multiplier les biens. Celui qui compte la fortune de la France ne peut compter à la fois les biens possédés par les sociétés et les actions de ces sociétés. Quant à l'obligation, elle n'a de valeur que dans la mesure où elle pourra être remboursée sur l'actif social.

En tous cas, la multiplication des titres a pour conséquence d'affaiblir la valeur de chacun des droits. C'est une création de richesses purement factice. Mais le particulier qui compte sa fortune ne le sait pas, car pour lui le titre a une valeur d'échange et, comme il y a en pareille matière une large place faite à l'espérance ou à l'illusion, il arrive que le titre conserve la même valeur malgré cette multiplication".

Nous voyons bien d'ailleurs, aujourd'hui, les magistratures dans certains grands pays capitalistes, tenter d'introduire la rectitude dans les relations entre l'univers des sociétés anonymes et l'âpre lutte pour le pouvoir auquel se livrent les partis politiques et leurs dirigeants. Nous voyons aussi dans le domaine de l'environnement des hommes et des femmes se mobiliser pour lutter contre les dégâts que provoque un progrès technique porté par la puissance des grandes sociétés anonymes, envers lesquelles le Doyen Ripert, en dehors de tout cadre idéologique, nous invitait à une réflexion de précaution visant à maintenir cette harmonie des rapports entre les hommes dont les fondements ont été posés par les penseurs du droit naturel.

3. En même temps que le retour sur les sources de droit, l'économie doit enfin quitter les modèles d'équilibre et de comportements mathématiquement formalisables, pour entrer dans la connaissance des processus techniques de production et la réflexion sur les mécanismes de contrôle et de circulation de l'innovation technologique.

Le retour au droit étant une condition nécessaire, c'est avec l'attention donnée à la complexité des processus de l'innovation et de la gestion des techniques que l'économie pourra retrouver de façon saine une raison d'être utile. C'est aussi le fruit de mon expérience de terrain qui m'incite à faire cette proposition. Je l'ai montré ailleurs. L'économiste est désarmé face à l'ingénieur ou au médecin ou à l'agronome qui mettent en place les systèmes de transport, de santé, d'irrigation, de gestion et production industrielle. Il ne peut questionner avec pertinence, remettre en cause proposer des solutions moins coûteuses ou humainement plus harmonieuses que s'il a acquis des connaissances sur les systèmes de développement et de gestion des productions industrielles, agricoles, celui des infrastructures et, plus récemment, (les services de nature électronique.

Mais rien dans son cursus ne l'y prépare. Ce sont les mathématiques, la gestion des comptabilités, le droit des affaires, les modèles économétriques, les bénéfices

supposés toujours abstraitement bénéfiques de l'échange international qui lui tiennent lieu de cursus technique. La connaissance des grands processus de production, de l'état des techniques, leurs coûts, le fonctionnement des brevets, les modalités d'incitation ou de restriction à la circulation des techniques, en particulier par la modulation de la fiscalité, le coût et les méthodes des apprentissages des techniques, l'histoire du développement des systèmes techniques, l'adéquation des systèmes aux grands équilibres démographiques et naturels : voilà autant de questions auxquelles il est souvent étranger. De plus, comme le dit Jean Parent, dans un chapitre sur *"Evolution des techniques et analyse économique"* de l'Histoire des techniques (Encyclopédie de la Pléiade, 1978) : *"On a un peu l'impression qu'après un salut rituel rendu aux techniques, les auteurs se sont efforcés de se débarrasser de cet objet encombrant difficilement intégrable à l'ensemble de leurs outils d'analyse et qui risquait de rendre aléatoire ce qui leur paraissait des conclusions satisfaisantes"*.

Les économistes n'ont donc le choix qu'entre une idéologie "hightech" et libre échangiste à tout prix, idéologie triomphante et dominante d'un côté, et ce qui peut rester de nostalgie de *"small is beautiful"*, et de désir de trouver des solutions aux maux sociaux évidents causés par l'évolution des techniques et la globalisation des marchés. Face à des situations trop contrastées entre différentes zones économiques du monde, les bonnes consciences trouveront refuge dans quelques préjugés de nature anthropologique sur le Confucianisme comme clé du succès de l'Asie du Sud-Est, le protestantisme comme moteur historique du capitalisme, l'Islam comme facteur définitivement hostile à la technique, à la démocratie et au développement. L'absence de connaissances précises en matière de systèmes et processus techniques de circulation et d'adaptation, des innovations, la participation active de l'économiste aux débats sur le contrôle du progrès technique nécessaire à la survie de la démocratie, ses coûts, ses mécanismes d'exclusion, sera la même que celle de tout homme de bonne volonté qui n'a pas reçu une formation technique dans le domaine mis en cause.

Pourtant, les travaux de Simon Kuznets ou ceux de Nathan Rosenberg, comme tous ceux des spécialistes d'histoire économique comparée (les pays industrialisés ont montré sans doute possible que les modes d'acquisition, d'organisation, de gestion et d'accumulation des techniques, ont un impact sur les taux de croissance bien plus importants que la quantité de capital injectée dans une économie. Mais l'aveuglement des théologies de l'équilibre économique, ou des nécessaires déséquilibres chez certains économistes moins orthodoxes, tels Hirschman, appuyé sur l'imposant appareil d'économétrie, a fait obstacle à toute pénétration de la réflexion sur les techniques et leurs modes d'organisation dans le corpus de la science économique dite dure, aujourd'hui prédominante.

La discussion sur les succès japonais et asiatiques, qui n'a commencé à se développer qu'il y a une dizaine d'années, reste trop souvent confinée à un problème de spécificité culturelle dans la gestion des entreprises nippones. Il est éloquent d'ailleurs de constater les habiles dosages diplomatiques de doctrine auxquels ont dû se livrer les auteurs du récent rapport de la Banque Mondiale sur Le miracle asiatique - Croissance économique et politiques étatiques, pour faire admettre que des interventions bien ciblées de l'Etat dans le domaine de l'acquisition des techniques et de la formation du capital humain, pouvaient être bénéfiques pour le développement économique. Une telle affirmation au demeurant fort nuancée dans ce rapport ne peut être qu'hérétique pour le courant dominant de la pensée économique, néo-libérale et quantitativiste, si loin des réalités du terrain. Il m'est revenu que le gouvernement japonais avait déployé de nombreux et longs efforts pour convaincre la Banque Mondiale d'entreprendre une telle étude.

Je m'en voudrais toutefois ici de ne pas rappeler la collection de belles études que mène l'OCDE sur l'innovation et les politiques de recherche technologique et scientifique, les effets du changement technique sur les politiques économiques, de même que les remarquables travaux qui ont été menés dans le cadre du programme FAST de l'Union Européenne sous la direction de Ricardo Petrella. Mais le problème que j'évoque ici reste entier, la science économique intègre-t-elle réellement les problématiques que dégagent ces réflexions ou n'a-t-elle pas tendance à rester enfermée dans ses conquêtes économétriques ? Cet enfermement de l'économie n'entraîne-t-il pas l'absence de contrepois au pouvoir grandissant de la technostructure financière et technique qui gère le monde ? Cette dernière, en effet, ne trouve en face d'elle que quelques magistrats, malheureusement médiatisés, que l'on intimide en parlant de gouvernement des juges, incompatible avec le principe de la séparation des pouvoirs. L'économiste d'aujourd'hui, quant à lui, en dehors de quelques enceintes privilégiées, tel que l'Institut qui me fait l'honneur de m'accueillir ce soir, est plus souvent membre de cette technostructure totalement internationalisée, que l'héritier des encyclopédistes passionnés d'harmonie sociale et armés des règles juridiques posés par les fondateurs du droit naturel.

La complexité des savoirs permet-elle de concevoir un contenu différent pour la science économique, un retour à un encyclopédisme critique, à un amour de l'harmonie sociale et de la rectitude des rapports entre individus et nations, à une économie contractuelle véritable basée sur l'équilibre entre les parties au contrat ? Ce sont là les ingrédients d'une recette intellectuelle et morale certaine contre les abus dont souffrent les sociétés face à un progrès salis rivages, animé par le souffle puissant de sociétés anonymes transnationalisées que les Etats renoncent à contrôler par peur de voir se tarir les flux d'investissements et d'innovation.

Si les économistes acceptaient de renouer avec leurs sources intellectuelles, ne craignaient pas le statut de "moralistes" et la perte de prestige consécutive à un éloignement de la formulation mathématique et de la modélisation, ils pourraient alors entrer dans l'analyse du monde réel des systèmes et processus de production, des blocages ou des accélérations de l'innovation. Peut-être aurions-nous, dans ce cas, plus de chances d'assurer la pérennité à long terme des grandes valeurs libérales de la modernité qui ont fondé l'économie politique.

L'effort est rude, le poids des habitudes acquises bien pesant. L'avenir de la démocratie n'exige-t-il pas, cependant, de poser le problème d'un ressourcement des sciences économiques, de leur place et de leur fonction dans les connaissances humaines.

Nous espérons, ici, avoir au moins tenté de montrer l'urgente nécessité d'un débat sur ce problème dont les termes sont bien connus de tous, car il est loin d'être nouveau. J'ai simplement voulu replacer le débat dans ses deux dimensions, éthique et épistémologique, que la fragmentation et la formalisation mathématique de la pensée économique ont artificiellement séparées, provoquant une perte de sens du réel, caractéristique de notre fin de siècle en beaucoup de domaines.

